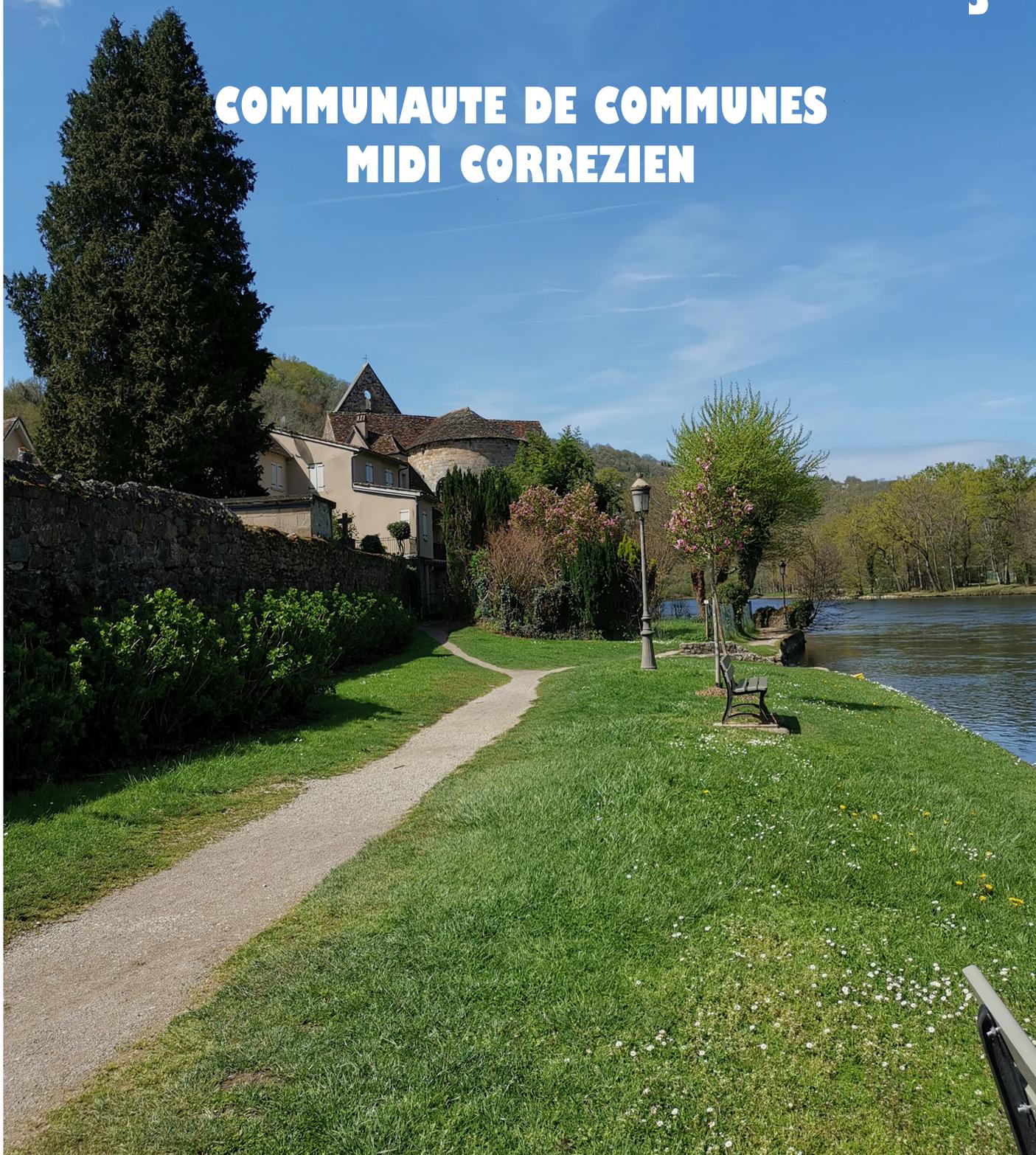


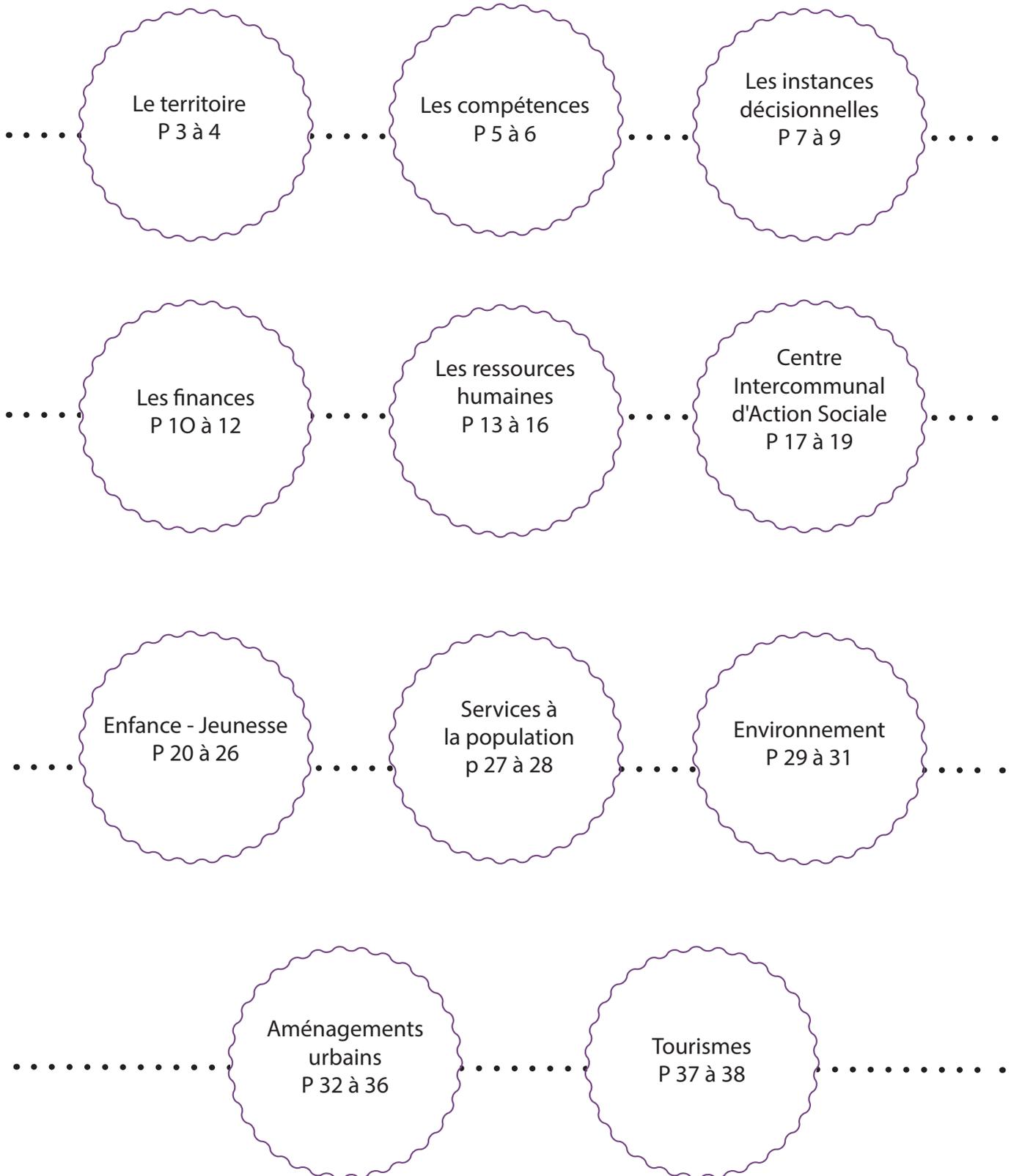
# RAPPORT D'ACTIVITE

2  
0  
2  
3

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MIDI CORREZIEN

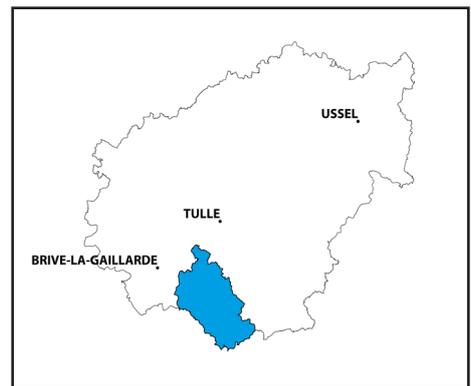
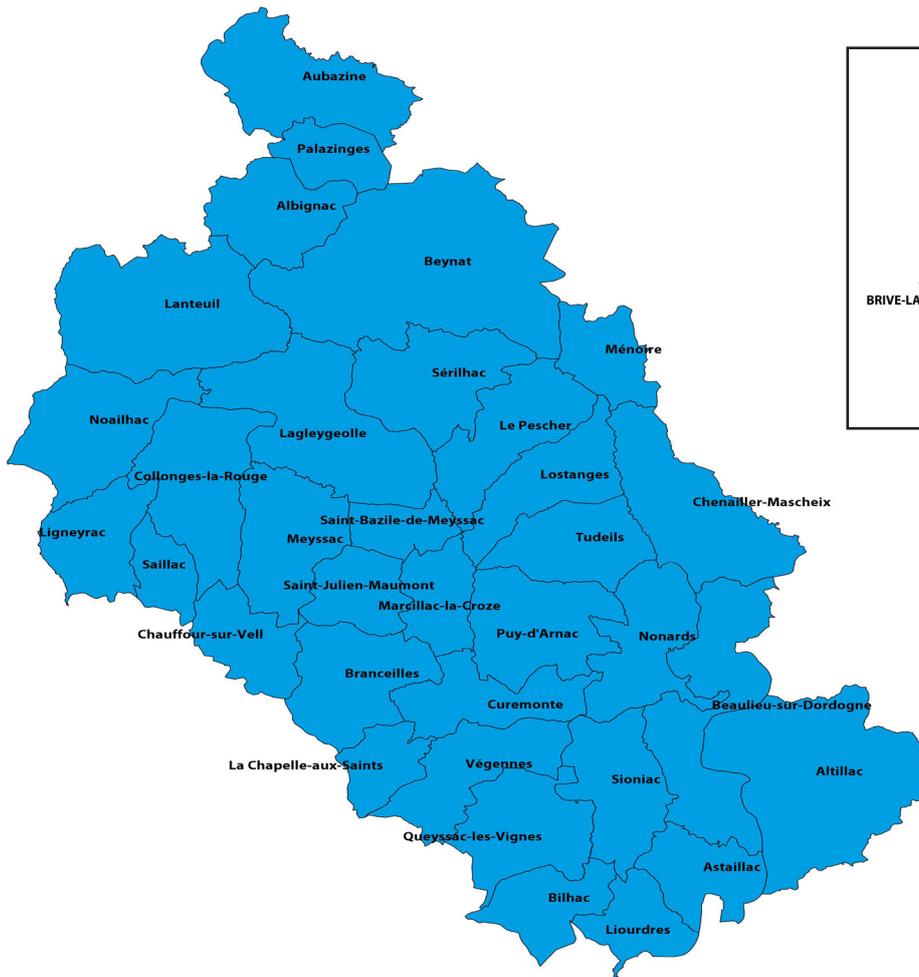


# SOMMAIRE



# LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Midi Corrèzien est située au Sud de la Corrèze, à la frontière du Lot. Le territoire s'articule autour de la Dordogne et bénéficie d'un paysage naturel riche. Les villages ruraux sont l'atout même du Midi Corrèzien avec ses 3 villages classés « Plus beaux villages de France ».



## EN CHIFFRES



34 communes



12 233 habitants



3 336 emplois

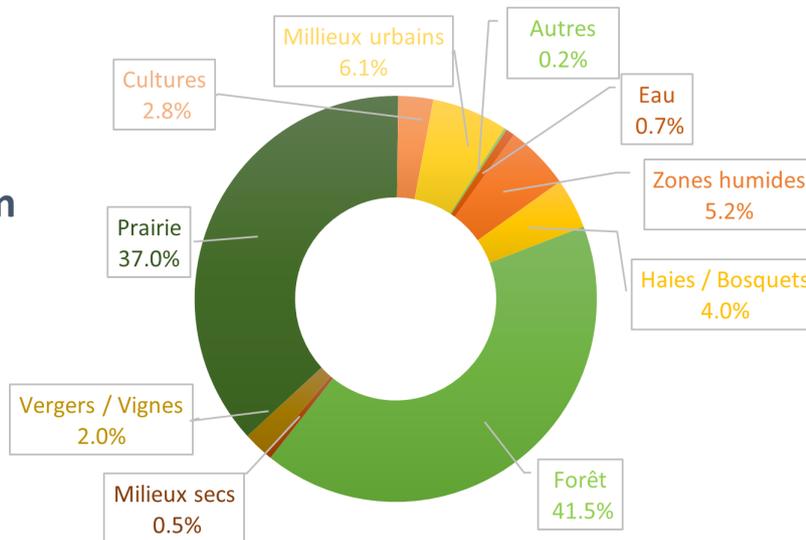


Population active en  
2020 : 7219 (15 à 64  
ans)

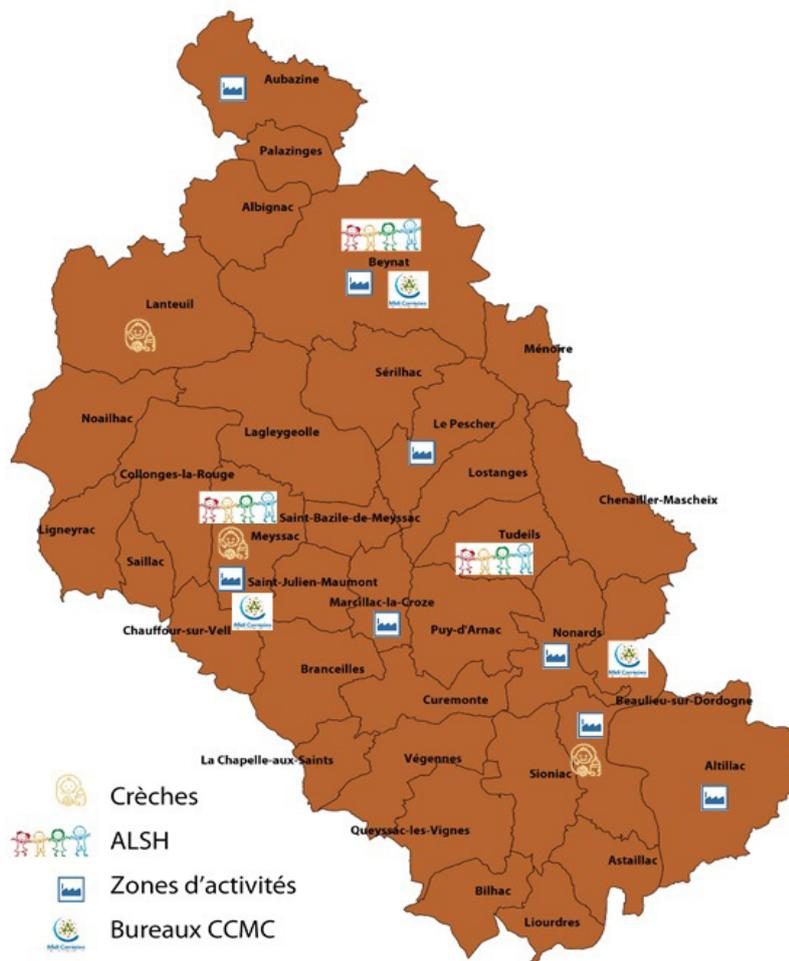
# LE TERRITOIRE

## Données d'occupation des sols

Occupation  
du sol



## Carte des activités économiques



# LES COMPETENCES

La loi fixe des compétences obligatoires que se doit de respecter la Communauté de Communes. A ces compétences obligatoires s'ajoutent des compétences optionnelles et facultatives définies par les communes membres de l'intercommunalité.

## Les compétences obligatoires

### → **Aménagement de l'espace communautaire**

Elaboration du PLUi et gestion des documents d'urbanisme communaux

### → **Développement économique et promotion touristique**

Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, accompagnement d'entreprises et promotion du tourisme dont la création d'un Office de Tourisme

### → **Gestion des déchets ménagers**

Collecte et valorisation des déchets ménagers, gestion des aires de tri et de réemploi, animation et prévention pour réduire les déchets

### → **Gestion des aires d'accueil des gens du voyage**

Aménagement, entretien et gestion des aires

### → **Gemapi**

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

## Les compétences optionnelles

→ **Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées**

→ **Création, aménagement et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire**

→ **Développement et aménagement sportif de l'espace communautaire**

→ **Action sociale d'intérêt communautaire**

→ **Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public**

# LES COMPÉTENCES

## Les compétences facultatives

### → **En matière d'assainissement**

Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

### → **En matière de gestion des équipements touristiques**

Gestion, entretien et développement du Village de Vacances de Collonges la Rouge

Gestion, entretien et développement des équipements touristiques de La Valane

La piscine et l'ensemble du pôle de loisirs nautiques et le village de vacances "La Riviera Limousine"

### → **En matière d'action culturelle**

L'étude de faisabilité, la création et la réalisation d'un centre de découverte et de recherche ainsi que la création d'un musée ou d'un pôle de Néandertal ou toute autre opération de même nature qui s'y substituerait.

Programmation sur l'ensemble du territoire, par un opérateur unique, de spectacles culturels, à destination du public, scolaire, extra-scolaire ou tout public et transport public scolaire et extra-public vers ces spectacles.

### → **En matière d'enfance-jeunesse**

Etude, réalisation et gestion de tous les projets d'accueil, d'animation et de loisirs en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Aide à l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans par l'adhésion à la Mission Locale

Accueil périscolaire du mercredi.

### → **En matière de services à la population**

Etude et réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire ou toute autre opération de même nature qui s'y substituerait.

Aménagement numérique du territoire.

### → **En matière de circuits de randonnée**

Entretien de la végétation, signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnée.

Création et fonctionnement de la base VTT du Midi Corrèzien

Entretien de la signalétique et des bornes d'interprétation du circuit routier de la faille de Meysac

### → **En matière de lutte contre l'incendie**

Contribution au financement du SDIS

Construction et participation aux frais de fonctionnement des centres d'incendie et de secours

# LES INSTANCES DECISIONNELLES

## Président et Vices-Présidents

---



**Alain Simonet**  
Président



**Christophe Caron**  
1er Vice-Président : Enfance - Jeunesse  
& Sport et Culture



**Bernard Reynal**  
2ème Vice-Président : Social  
et Solidarité



**Dominique Cayre**  
3ème Vice-Président : Finances  
et Fiscalité



**Nathalie Laborde**  
4ème Vice-Présidente : Environnement  
GEMAPI - SPANC - Milieux aquatiques -  
sentiers de randonnées



**Olivier Laporte**  
5ème Vice-Président : Urbanisme -  
Habitat - Aménagement de l'espace



**Denis Pinsac**  
6ème Vice-Président : Développement  
économique



**Jean-Michel Monteil**  
7ème Vice-Président : Voirie  
- Aménagement numérique

# LES INSTANCES DECISIONNELLES

## Les Commissions

Elles sont composées de représentants communautaires ainsi que de conseillers municipaux des communes.

Par convocation du Président, 9 commissions se réunissent et travaillent sur des dossiers qui seront ensuite étudiés en bureau communautaire ou en conseil communautaire.

Ces commissions peuvent être permanentes (durant la totalité du mandat des élus) ou temporaires. Elles donnent un avis consultatif, elles n'ont aucun pouvoir décisionnaire.

## 9 commissions

Ressources  
humaines



Voiries - Aménagement  
numérique



Environnement -  
Développement  
durable - Transi-  
tion énergétique



Communication



Développement  
économique



Social -  
Solidarité



Aménagement  
de l'espace



Finances -  
Fiscalités



Enfance - Jeunesse  
& Sport et culture



Subventions  
aux  
associations



# Les Bureaux Communautaires

Le bureau communautaire a une fonction délibérative. Il peut agir sur certaines compétences par délégation du Conseil Communautaire et doit ainsi délibérer sur des décisions. Généralement, le bureau étudie les points portés à l'ordre du jour du Conseil Communautaire suivant.

Il est composé du Président, des Vices Présidents et également de 12 autres conseillers communautaires.

**2023 = 11 bureaux communautaires**

# Les Conseils Communautaires

Présidé par Alain Simonet, le conseil communautaire adopte les délibérations définissant la politique communautaire. Il s'occupe également des compétences communautaires et vote les budgets.

Il est composé de 51 conseillers titulaires. Le nombre de conseillers par commune est défini selon la population de chacune : allant de 1 à 5.

**2023 = 9 conseils communautaires**

## Les délibérations importantes

- ✓ Contractualisation 2023-2025 avec le Département dans le cadre de la politique d'aides aux collectivités
- ✓ Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi Midi Corrézien
- ✓ Convention avec la communauté de communes Xaintrie Val Dordogne pour le Transport A la Demande
- ✓ Lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du futur Pole Neandertal
- ✓ Convention d'entente pour la mise en œuvre de l'animation et de la gestion du contrat chaleur renouvelable
- ✓ Présentation des fiches actions et autorisation pour la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF
- ✓ Autorisation de lancer la consultation DSP des multi accueils
- ✓ Approbation du pacte fiscal et financier

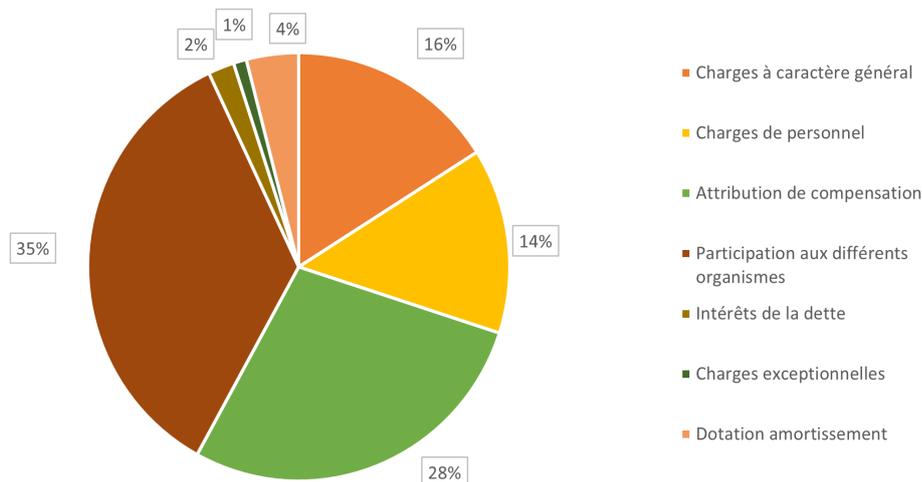
# LES FINANCES

La Communauté de Communes Midi Corrézien possède un budget principal qui regroupe les dépenses et les recettes de **Fonctionnement** et d'**Investissement** de tous les services (GEMAPI, entretien et balisage des sentiers de randonnée, débroussaillage et entretien de la voirie communautaire, tourisme, équipements sportifs, politique sociale...).

Par ailleurs, elle dispose de **8 budgets annexes** pour individualiser l'activité de certains services :

- ✿ Enfance – Jeunesse
- ✿ Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- ✿ Village Vacances La Riviera à Atiliac
- ✿ Village Vacances Les Vignottes à Collonges
- ✿ Camping La Valane à Collonges-la-Rouge
- ✿ Zone d'activité de Chauffour à Nonards
- ✿ Zone d'activité des Champs d'Escure au Pescher
- ✿ Local de Nonards

## Dépenses de fonctionnement de 2023 = 5 594 991,71 €



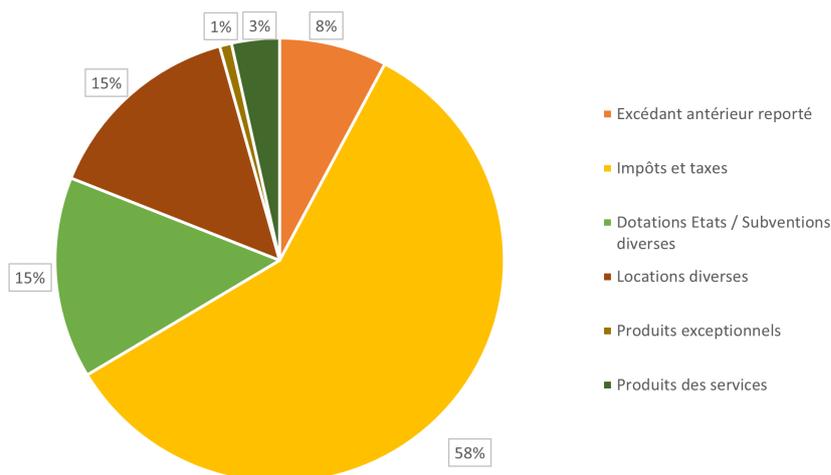
**Les dépenses à caractère général** sont notamment les dépenses d'énergie (électricité, carburants), de téléphonie, d'affranchissement, d'entretien des bâtiments, de la voirie, des sentiers de randonnées et des piscines, de location de véhicules et de copieurs et la participation du budget général aux budgets annexes.

**L'attribution de compensation** est versée aux communes dans le cadre du transfert de charges (différence entre les dépenses transférées et les recettes fiscales économiques transférées). Cette attribution de compensation peut être une dépense ou une recette.

**Les participations** regroupent les dépenses liées au syndicat de collecte des ordures ménagères (SIRTOM), au Service D'Incendie et de Secours (SDIS de la Corrèze), à la participation d'équilibre au Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS Midi Corrézien), aux indemnités des élus et au versement des subventions aux associations.

**L'amortissement** représente la perte de valeur d'un bien due à l'usure du temps ou l'obsolescence. La dotation aux amortissements est la somme que représente cette perte de valeur. Elle est estimée pour chaque exercice jusqu'à la fin de la durée d'usage du bien. Cette somme est provisionnée, ce qui permet de dégager les ressources nécessaires pour remplacer le bien à la fin de sa vie.

## Recettes de fonctionnement de 2023 = 6 678 851, 71€



**Les produits des services** sont notamment le versement des budgets annexes (qui supportent du personnel) au budget principal des frais de gestion, les recettes des entrées piscine, de la location des chapiteaux et du Transport à la Demande (Argentat/Beaulieu en période estivale), les prestations de service « transport des repas aux scolaires » et « débroussaillage des voies intercommunales ».

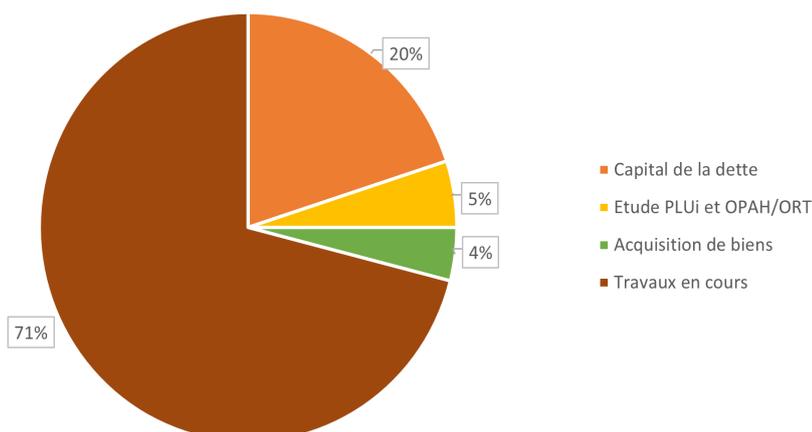
**Les impôts et taxes** représentent la ressource la plus importante pour la collectivité. Ils sont composés de :

- La Taxe Foncière Bâti et Non Bâti, la Cotisation Foncière des Entreprises soit un produit pour ces trois taxes de 1 399 107€
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 84 880€
- L'Indemnité Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER) : 115 711€
- La Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TIEOM) : 1 038 080€
- La fraction de TVA en compensation de la perte de la taxe d'habitation : 1 344 667€
- La fraction de TVA en compensation de la perte de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 308 291€
- L'attribution de compensation (vu en dépenses de fonctionnement) : 242 854€

**Les dotations de l'Etat et subventions diverses** sont réparties de la façon suivante :

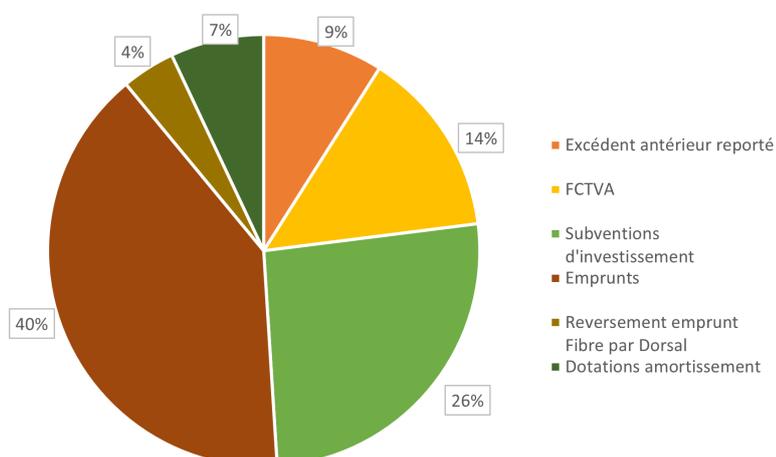
- La Dotation Globale de Fonctionnement composée de :
    - La dotation de compensation des Groupements : 282 138€
    - La dotation d'Intercommunalité : 301 563€
    - Les Dotation de compensation des exonérations de la Taxe Foncière et Taxe d'Habitation : 322 845€
    - Les subventions diverses de l'Etat et du Conseil Départemental de la Corrèze : 102 225€
- Exceptionnellement, l'Etat a versé, en 2023, une dotation appelée « filet sécurité inflation » : 124 473€

## Dépenses d'investissement de 2023 = 2 232 251,98 €



Les dépenses d'investissements modifient la valeur du patrimoine de la collectivité : travaux, construction de bâtiments et remboursement des emprunts.

## Recettes d'investissement de 2023 = 3 101 151,87 €



En 2023, deux emprunts ont été contractés :

- 1 000 000€ pour la création du Pôle Neandertal
- 230 000€ pour les travaux de voirie communautaire 2022

## Le Pacte Financier et Fiscal

Au cours de l'année 2023, les élus communautaires ont lancé, avec l'aide d'un bureau d'études, une démarche de concertation afin d'élaborer un pacte fiscal et financier entre la communauté de communes et ses communes membres.

Pour se faire :

- Plusieurs rencontres ont été organisées avec les Maires du territoire afin de connaître leurs attentes et leur ressenti sur les relations entre communes et communauté, les 11 et 12 mai 2023.
- Une présentation du diagnostic financier, budgétaire et fiscal du territoire a eu lieu le 11 mai 2023.
- Deux séminaires ont été organisés durant lesquels se sont tenus des ateliers de travail, le 13 juin et le 04 juillet 2023.

Les propositions des ateliers, travaillées puis validées par le Bureau Communautaire, ont conduit à une structuration du Pacte Fiscal et Financier autour des 3 volets suivants :

- **Volet A** : « Politique Financière et de Solidarité »
- **Volet B** : « Politique Fiscale et Partage de Fiscalité »
- **Volet C** : « Politique de Mutualisation et d'Exercice des Compétences »

# LES RESSOURCES HUMAINES

## Communauté de Communes Midi Corrèzien

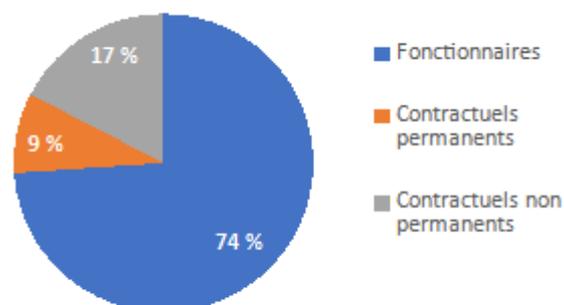


23 agents employés par la collectivité  
au 31 décembre 2023

- 17 fonctionnaires
- 2 contractuels permanent
- 4 contractuels non permanents
- 1 contractuel permanent en CDI

Précisions emplois non permanents

- 3 agents en Contrat de projets
- 1 agent en contrat d'apprentissage



### + Emplois saisonniers

- 10 agents recrutés pour la piscine La Valane + 2 agents via le service de remplacement du centre de gestion de la Corrèze
- 2 agents recrutés pour le service Enfance-Jeunesse (ALSH)

### + CEE (Contrat d'engagement éducatif)

- 74 contrats en CEE réalisés au cours de l'année pour le service Enfance-Jeunesse (ALSH), ce qui représente 693 jours rémunérés pour 27 agents

## Budgets et rémunérations

Les charges de personnel représentent 16,24 % des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus.

Budget de fonctionnement (\*)

6 666 672€

Charges de personnel (\*)

1 082 682€

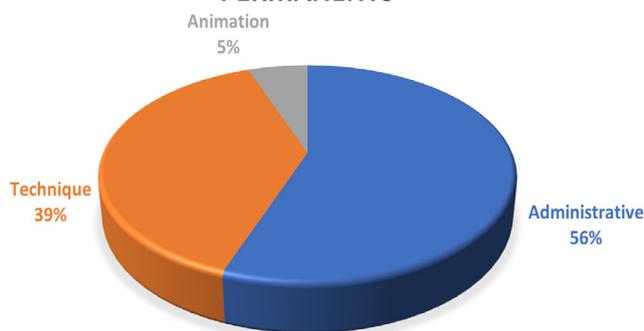


Soit **16,24 %** des dépenses de fonctionnement

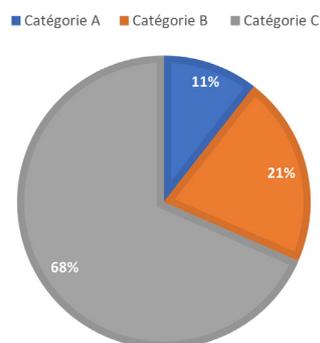
(\*) Budget principal et budgets annexes

# Caractéristiques des agents sur emplois permanents au 31/12/2023

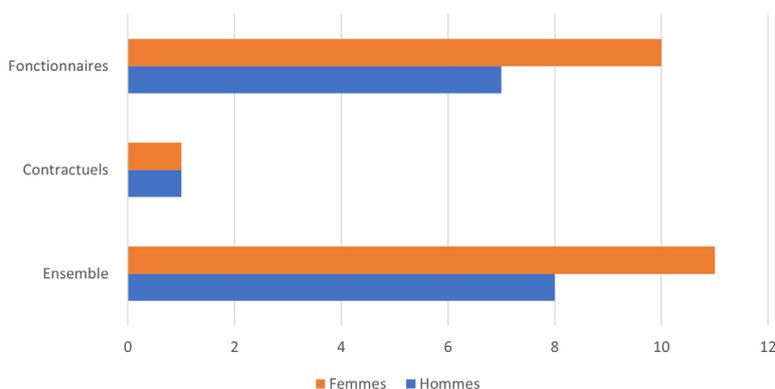
RÉPARTITION PAR FILIÈRE - EMPLOIS PERMANENTS



Emplois Permanents - Répartition des agents par catégorie



Emplois Permanents - Répartition par genre et par statut



## Age moyen des agents

Cadre d'emploi	Age Moyen	Nombre d'agent
Adjoint administratifs	52,8	5
Adjoint techniques	34,5	2
Adjoint d'animation	42	2
Agents de maîtrise	48,25	4
Rédacteurs	56	3
Techniciens	44	1
Attachés	45	2

## Mouvements en 2023

- 1 agent arrivé sur emploi permanent
- 2 départs sur emplois permanents

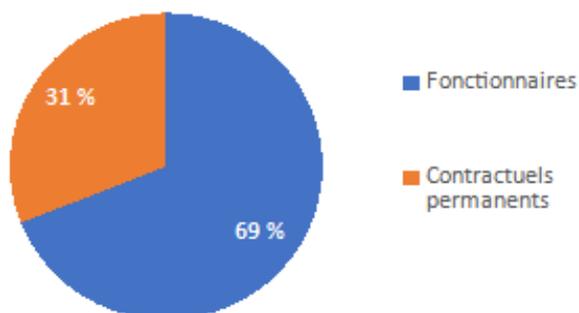
## Positions particulières

- 2 agents mis à dispositions auprès du CIAS Midi Corrèzien
- 2 agents en disponibilités (non comptabilisé dans les effectifs)

# CIAS MIDI CORREZIEN

 **29** agents employés par la collectivité  
au 31 décembre 2023

- **20** fonctionnaires
- **9** contractuels permanent
- **1** contractuel permanent en CDI



## + ETP (Equivalents Temps plein par service)

- **Service Général : 4** agents soit **3.8** ETP
- **Service Repas à domicile : 3** agents soit **1.98** ETP
- **Service SSIAD : 22** agents soit **19.3** ETP

## + Renfort d'équipe, service de soins infirmiers à domicile

- **6** agents recrutés soit **1.29** ETP
- **1** agent recruté via le service de remplacement

## Budgets et rémunérations

Les charges de personnel représentent 75,05 % des dépenses de fonctionnement tous budgets confondus.

Budget de fonctionnement (\*)  
**1 981 698€**

Charges de personnel (\*)  
**1 487 308€**

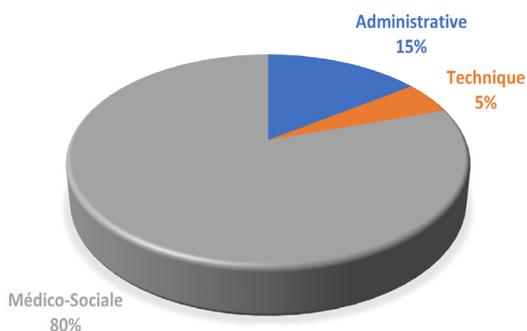


Soit **75,05 %** des dépenses de fonctionnement

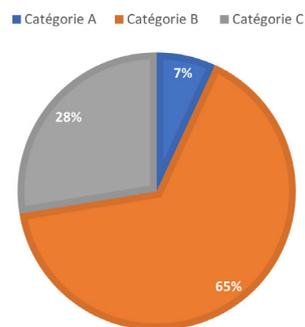
(\*) Budget principal et budgets annexes

# Caractéristiques des agents sur emplois permanents au 31/12/2023

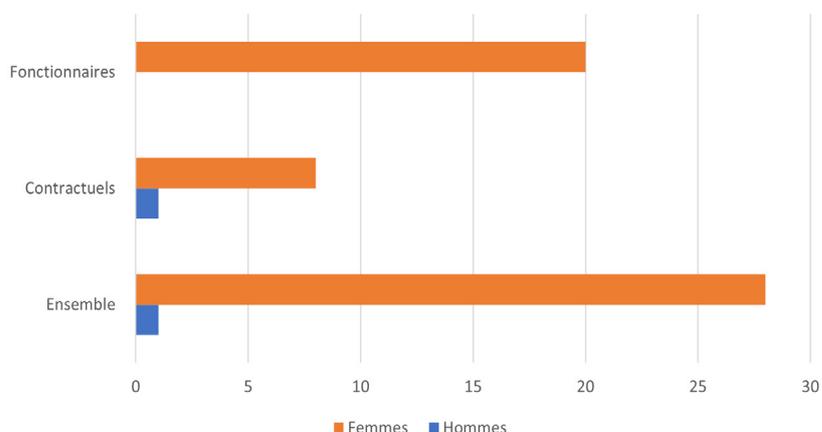
RÉPARTITION PAR FILIÈRE - EMPLOIS PERMANENTS



Emplois Permanents - Répartition des agents par catégorie



Emplois Permanents - Répartition par genre et par statut



## Age moyen des agents

Cadre d'emploi	Age Moyen	Nombre d'agent
Adjoint administratifs	40	4
Adjoint techniques	64	1
Agents de maîtrise	58	1
Agents sociaux	48,5	2
Aides-soignants	45	19
Infirmiers	44	2

## Mouvements en 2023

- 3 agents arrivés sur emploi permanent
- 3 départs sur emplois permanents

## Positions particulières

- 2 agents mis à dispositions par la Communauté de Communes auprès du CIAS Midi Corrèzien
- 4 agents en disponibilités (non comptabilisé dans les effectifs)

# CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est l'établissement qui met en œuvre la politique sociale énoncée par son propre Conseil d'Administration. Il est indépendant à la Communauté de Communes. Il anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire du Midi Corrézien.

Ses services sont :

- L'Instance de Coordination pour l'Autonomie (ICA)
- Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)
- Le Portage de Repas à Domicile

## L'Instance de Coordination pour l'Autonomie (ICA)

Les coordinatrices ICA accueillent, rencontrent et renseignent les personnes âgées ou en situation de handicap afin de répondre à leurs interrogations ou d'apporter des informations supplémentaires sur le domaine du maintien à domicile.



3 sites d'accueil : Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat, Meyssac

## Les chiffres de 2023



**Point d'information personnes âgées et personnes handicapées sur leurs droits, services et aides (visites + contacts téléphoniques)**



**990** personnes  
âgées aidées



**100** personnes handicapées  
aidées



**Aide administrative : constitution de dossiers d'aide sociale, accès aux droits personnes âgées et handicapées (APA, EHPAD, MDPH...)**



**198** personnes  
âgées aidées



**36** personnes handicapées  
aidées



**234** dossiers  
réalisés

En 2023, des actions de préventions ont été mises en place permettant de préserver un lien social mais aussi de veiller au bien être moral et physique des personnes.

- Atelier « Equilibre » à Beynat = 20 séances
- Atelier « Yoga du rire » à Beynat = 8 séances
- Atelier « Santé vous bien au volant » à Beynat = 3 séances
- Conférence « Préservez votre santé » à Meyssac = 2 heures
- Atelier « Préservons nous » à Meyssac = 5 séances

- Prévention gendarmerie à Meyssac = 5 séances
- Atelier « Adapter son logement pour y rester le plus longtemps possible » à Beaulieu-sur-Dordogne = 4 séances
- Café papotage à Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat, Meyssac = 9 séances
- Accompagnement au numérique par le Conseiller Numérique de la Communauté de Communes = 69 séances



## Service mandataire

Le service mandataire prend part à aider tous les publics afin de faciliter leur quotidien. Il permet aux personnes en fragilité d'être accompagnées dans leur maintien à domicile.



**229** employeurs ont sollicité les besoins d'une aides à domiciles



**107** aides à domicile sont intervenues

**39 261,86** heures d'aide à domicile sur l'année

# Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

Le SSIAD Midi Corrèzien s'adresse :

- À toutes personnes de 60 ans et plus, malade ou atteinte par une diminution de ses capacités
- Au moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de pathologies chroniques invalidantes

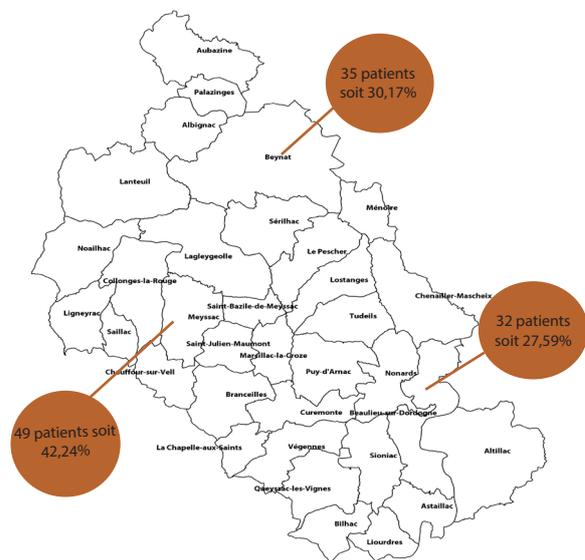
C'est un service qui a pour fonction :

- D'accompagner à domicile et d'éviter une hospitalisation lorsque les conditions médicales et sociales sont favorables
- De faciliter et organiser le retour à domicile suite à une hospitalisation
- D'éviter et de retarder l'admission en établissement si tel est la volonté de la personne accompagnée ou de sa famille
- De prévenir ou de retarder la dégradation progressive de la personne

## Les chiffres de 2023



**116** personnes prises en soins



# Service de Portage de Repas à Domicile

Un service de portage de repas à domicile est mis en place depuis de nombreuses années par le CIAS. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans ou pour les personnes en perte d'autonomie temporaire ou permanente. Des menus variés qui répondent aux besoins nutritionnels sont fabriqués localement à l'EHPAD de Meyssac et sont livrés en liaison froide à raison de trois fois par semaine. Afin d'aider un maximum de personnes en difficultés, le Midi Corrézien a également élargi son périmètre d'intervention, avec les communes de Cosnac, La Chapelle-aux-Brocs, Estivals, Nespouls, Noailles, Jugeals-Nazareth, Turenne, Malemort et Dampniat.

## Les chiffres de 2023



**147** adhérents au 31 décembre



**176** bénéficiaires dans l'année



**14** circuits hebdomadaires  
**= 61 270** km parcourus



**31 199** journées (repas du midi et du soir) alimentaires livrées

- **19 818** sur le canton du Midi Corrézien

- **2 098** sur le canton de St Pantaléon de Larche

- **750** sur le canton de Brive 3

- **8 533** sur le canton de Malemort

Les services de l'ICA ont été modifiés au 31 décembre 2023. Les missions de l'ICA au bénéfice des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants sont réparties en 2 volets : les missions socles déléguées et financées par le Conseil Départemental de la Corrèze et les services annexes financés en partie par les usagers et par le CIAS. De ce fait, le service mandataire a été repris par l'association A Dom Limousin dès le 1er janvier 2024. Les missions liées à la prévention de la perte d'autonomie, à la coordination ainsi que le guichet de proximité ne sont désormais plus exercées par le CIAS.



# ENFANCE - JEUNESSE

## Convention Territoriale Globale

La Communauté de Communes a décidé, par délibération du 13 décembre 2022, de s'engager dans le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze. La précédente CTG a pris fin le 31 décembre 2022 et la nouvelle a été présentée en Conseil Communautaire d'octobre 2023 et aura une durée de 5 ans, soit jusqu'à 2027.

Cette convention repose sur un principe de co-pilotage du projet entre la collectivité et la CAF. Les enjeux partagés sont :

- Renforcer les services de proximités existants en les rendant plus visibles, en maintenant une offre de service de qualité dans une démarche globale et structurée d'accès aux droits et développer de nouveaux services sur le territoire
- De maintenir et promouvoir un accueil attractif par le développement d'emploi et des compétences, l'accès au logement et à l'animation de la vie sociale

Durant cette année, un important travail collaboratif a été mené. Les échanges avec les élus au sein de diverses commissions, les rencontres avec les partenaires, les associations, les habitants, et l'atelier de travail du 13 juillet dernier regroupant l'ensemble des acteurs, ont permis d'établir des fiches actions.

Ces fiches, issues d'un diagnostic partagé, résultent du croisement de l'offre de services existante, des réponses aux questionnaires des jeunes collégiens et de l'analyse des données recueillis.

Le diagnostic met en avant 3 priorités :

- Développer et soutenir une offre de qualité aux familles et aux habitants de Midi Corrézien (soutien à la parentalité, petite enfance, enfance, jeunesse)
- Structurer la démarche globale d'accès aux droits et aux services (accès aux droits, mobilité, santé)
- Maintenir et développer un cadre de vie agréable et encourager l'animation de la vie sociale (logement, culture, animation de la vie sociale)

Les publics cibles sont en premier lieu les parents, les enfants, les jeunes mais également les associations et les habitants de façon générale.

La Communauté de Communes n'est pas forcément le porteur de l'action.



21 fiches actions créées

## **Orientation N°1 : Développer et soutenir une offre de qualité aux familles et aux habitants du Midi Corrézien**

### **Soutien à la parentalité**

- Création d'une maison de santé
- Intervention de SOS Violences Conjugales sur le territoire

### **Petite enfance**

- Maintenir les places d'accueil du jeune enfant, mettre les 3 structures aux normes des décrets d'août 2021
- Soutien à la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles à Beynat
- Renforcer le rôle du Relais Petite Enfance, notamment pour la promotion du métier d'Assistante Maternelle

### **Enfance**

- Créer une bourse en fonction de critères sociaux, pour les jeunes du territoire qui souhaitent passer le permis de conduire
- Intégrer la jeunesse dans les statuts communautaires de la Communauté de Communes et préciser certains axes
- Etudier la nécessité de créer un "espace jeunes"
- Mettre en place au sein des collèges des interventions pour développer les projets avec les jeunes

## **Orientation N°2 : Structurer une démarche globale d'accès aux droits et aux services**

### **Accès aux droits**

- Permettre l'installation d'une Maison du Département à Meyssac
- Créer un réseau de partenaires

### **Mobilité**

- Développer la mobilité éco-responsable par la mise à disposition de vélos à assistance électrique

### **Santé**

- Etudier la mise en place d'un Contrat Local de Santé

## **Orientation N°3 : Maintenir et développer un cadre de vie agréable. Encourager l'animation de la vie locale**

### **Logement**

- Mettre en place un projet public de logements pour des accueils de courte durée
- Développer l'information et l'accompagnement des bailleurs et des locataires
- Promouvoir la rénovation des logements

### **Culture**

- Elaborer un projet culturel intercommunal

### **Animation de la vie sociale**

- Etudier la création de Tiers-Lieux et Ressourcerie

La compétence « Petite Enfance » est regroupée au sein d'un budget annexe « Enfance - Jeunesse » qui perçoit, pour son équilibre, une participation du budget principal de 240 000€.

## Multi-Accueils

3 multis-accueils sont implantés sur le territoire du Midi Corrézien. Localisés à Beaulieu-sur-Dordogne, Lanteuil et Meyssac, ils sont gérés par la Mutualité Française Limousine grâce à un contrat de concession de services signé en 2019 pour une durée de 6 ans.



231 jours d'ouverture pour chaque site



52 enfants sur le site de Beaulieu

47 enfants sur le site de Lanteuil

56 enfants sur le site de Meyssac

En 2023, la Communauté de Communes a versé la somme de 228 000 € à la Mutualité Française Limousine pour la gestion des 3 multis-accueils.

## Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants. Le RPE est itinérant et couvre l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Midi Corrézien. Les communes de Tudeils, Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat, Lanteuil et Meyssac ont été choisies pour accueillir les activités du RPE. Il s'agit d'un service externalisé et géré par la Mutualité Française Limousine depuis la signature de la convention de partenariat en 2022.



76 jours d'ouverture

Les ateliers d'éveils sont proposés aux assistants maternels et gardes à domicile de l'inter-communalité. Ils sont gratuits et sans inscription. L'animatrice propose 2 ateliers d'éveil par semaine.

Lieu	Nombre d'ateliers
Lanteuil	17
Beynat	8
Meyssac	17
Tudeils	11
Beaulieu	3

2023 = 56 ateliers

Lors de ces ateliers, une activité est proposée : activités manuelles, de manipulation, de construction...

La Communauté de Communes a versé 7 902 € à la Mutualité Française pour le fonctionnement du RPE en 2023.

En 2023, des ateliers sensoriels ont été mis en place et ont été fortement appréciés.

Une conteuse intervient régulièrement sur les divers sites et différentes fêtes qui ponctuent l'année (les anniversaires, la galette des rois, Pâques, Noël, fête des mères et des pères...)

Les enfants ont également pu effectuer des sorties à la ferme : Ferme de Brossard à Lanteuil et Ferme de Tonguy à Beynat. Une sortie pique-nique au stade de Lanteuil a également été au programme.

3 spectacles ont été proposés, dont un à la crèche de Meyssac. Un partenariat a été mis en place avec les crèches du territoire afin de partager les projets. Les deux autres spectacles se sont déroulés lors de la Fête de l'été et à Noël à Meyssac.



# Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont situés sur les communes de Tudeils et de Meyssac. Une antenne du site de Tudeils ouvre pour le mois de juillet sur la commune d'Altiliac. Une association, sous convention d'objectifs et de moyens, gère la direction et l'organisation de l'ALSH situé à Beynat.

Pour l'année 2023, les Accueils de Loisirs ont accueilli des enfants âgés de 3 à 17 ans révolus.

Cette année les enfants ont abordé les sujets environnementaux. Ils ont appris à prendre soin de leur environnement et découvriront des petites astuces pour mieux vivre au quotidien.



**317** enfants ont été accueillis dans les Accueils de Loisirs de Meyssac et de Tudeils.

24 enfants étaient issus de familles "Hors Intercom"

Les ALSH ont ouvert 62 jours de vacances scolaires et 36 mercredis soit un total de **98** jours



Un total de 2007 journées et 251 demi-journées pour les mercredi



Un total de 3347 journées et 96 demi-journées pour les vacances scolaires

Le projet éducatif des ALSH s'inscrit dans plusieurs axes : le **respect des droits** des enfants, la **réaffirmation de leurs devoirs**, la **considération de l'enfant** comme une personne (en tenant compte de ses spécificités), **proposer un espace éducatif** où l'accueil de loisirs est complémentaire à l'école, à la famille et à la vie sociale et associative, **la concrétisation de la dimension intercommunautaire** au travers du projet et **l'intégration de l'accueil de loisirs dans un projet de développement local**.



## Les séjours

Les séjours sont des temps forts de l'activité des ALSH. Pour les enfants, ils permettent l'acquisition de nouveaux repères dans un contexte de convivialité et de découverte.

Les familles sont invitées à participer à des réunions d'information qui précisent les modalités spécifiques liées à ces séjours.

En effet, la Communauté de Communes organise ces séjours selon les instructions de la Direction Départementale Jeunesse et Sports (déclaration des lieux et dates de séjours aux autorités compétentes, contrôle de l'existence d'un agrément sur le lieu d'hébergement, veille sanitaire, veille météo, mise en place de dispositifs de sécurité spécifiques et de circuits d'information).

### Séjour « prévention, sensibilisation et permis AM »

Ce séjour est axé sur des temps de prévention et de sensibilisation autour de la sécurité routière, des dangers de la conduite des véhicules 2 roues, mais également, des techniques de bonnes conduites et d'apprentissage des premiers secours en cas d'accidents.



4 jours / 3 nuits  
à Beynat



13 jeunes : 4 filles et 9 garçons  
De 14 à 17 ans

Partenaires associés au projet :

- SDIS et les pompiers de Beynat
- Brigade motorisée de la gendarmerie de Brive
- Service des routes du département de la Corrèze
- Association Sports Loisirs Nature de Beynat
- Auto-école AIMAR de Meyssac



## Séjour en Auvergne

Cette semaine a été organisée pour et par les collégiens. Des réunions de travail ont été mis en place afin que le groupe lui-même le programme (recherche et réservation des activités) et la gestion du quotidien (préparation des repas, les courses).



5 jours / 4 nuits  
à Gelle



15 jeunes : 6 filles et 9 garçons  
De 14 à 17 ans



## Séjour à Uzerche

Un séjour sous tente dans un camping à la base de la minoterie d'Uzerche. Séjour organisé sur le thème de la nature, de l'aventure et de la découverte.



5 jours / 4 nuits  
à Uzerche



10 jeunes : 5 filles et 5 garçons  
De 8 à 9 ans



# SERVICES A LA POPULATION

## Culture

### « C'est ma tournée »

Cette opération a pour but d'organiser des concerts dans des lieux insolites (lieux publics, patrimoniaux ou naturels...) en parcourant le département de la Corrèze de petite commune en petite commune (moins de 500 habitants). L'objectif est de proposer des concerts là où les événements culturels sont rares et de donner de la visibilité à des artistes souvent méconnus. Ces concerts sont organisés par la **FAL 19** (association d'éducation populaire) et par **Des lendemains qui chantent** (association organisatrice de concerts et gérante de salles de concerts à Tulle).

 La Communauté de Communes participe à hauteur de 1 000 € par concert. Une ou plusieurs associations de la commune participante s'associent au projet et les recettes leur sont reversées.

### 2023

 **Végennes** : "Malaka" le 12 juillet 2023

 **Palazinges** : "Petite Gueule" le 17 juillet 2023

Une centaine de personnes a assisté à ces concerts.

## Sport

Depuis 2021, la Communauté de Communes organise une randonnée pédestre et une course de VTT dans le cadre d'**Octobre Rose**. Ce partenariat avec la **Ligue contre le cancer** permet à celle-ci de bénéficier d'un soutien financier. Les recettes des inscriptions sont directement perçues par la Ligue. L'édition 2023 s'est déroulée le 28 octobre 2023 à Beynat.

Malgré le temps maussade et le peu de participants liés à celui-ci, l'initiative a tout de même permis de récolter environ 500€.

### Les aménagements sportifs

La Communauté de Communes dispose de 2 gymnases et d'un tennis couvert.

-  Le gymnase de Meyssac est réservé aux écoles primaires, aux collèges et aux associations sportives.
-  Le gymnase de Beynat est réservé aux écoles primaires, aux collèges et aux associations sportives. Celui-ci peut également être loué ponctuellement pour diverses manifestations ou événements festifs.
-  Le tennis couvert de Collonges-la-Rouge est quant à lui réservé à l'usage de l'association « Meyssac Collonges Tennis ».

# Vie associative

## Location de chapiteau

La Collectivité offre la possibilité de louer les différents chapiteaux qu'elle possède. Ceux-ci sont disponibles sur les 3 sites intercommunautaires. La location est gratuite pour les communes membres de l'intercommunalité et pour certaines manifestations portées par une association du territoire. Elle est en revanche payante pour les autres associations du territoire ainsi que pour les mairies et associations situées hors territoires du Midi Corrézien.

## Location du Mini-Bus

Depuis 2022, la Communauté de Communes met à disposition un minibus pour les associations à but non-lucratif, les collectivités territoriales ou les délégataires de service public de l'intercommunalité.



## Subventions aux associations

La vie associative et son dynamisme sont un enjeu important de la vie locale et contribue à son développement social, sportif, culturel et éducatif.

Ainsi, la collectivité soutient les initiatives lancées par les associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

- Une association sportive doit être affiliée à une fédération omnisports et avoir son siège sur le territoire du Midi Corrézien. Le calcul de la subvention se fait sur la base d'un seul critère : la prise en compte du nombre de jeunes de moins de 18 ans résidant sur le territoire et le nombre d'encadrants.
- Une école de musique doit proposer un enseignement régulier, dispensé par des professionnels, avoir son siège ou mener son activité sur le territoire. Le calcul de la subvention se fait sur la base d'un seul critère : la prise en compte du nombre de jeunes de moins de 18 ans résidant sur le territoire et le nombre d'encadrants.
- Pour l'organisation de manifestations, l'action doit être pertinente, performante, rayonnante et favoriser le développement durable. Elle doit également s'inscrire en partenariat avec la commune où se déroule la manifestation. La subvention sera calculée en fonction du siège et de la domiciliation, de l'envergure de la communication, de la contribution à la notoriété du territoire, du nombre de personnes accueillies et du public accueilli, du coût de la manifestation, de l'originalité, du recours à des entreprises ou prestataires locaux.

# ENVIRONNEMENT

## Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La compétence GEMAPI est une compétence obligatoire de la collectivité. Elle l'exerce depuis de nombreuses années sur ses 2 principaux versants qui sont la Corrèze et la Dordogne.

Ainsi, en 2023, La Communauté de Communes s'associe à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère pour la réalisation d'un projet pédagogique :

**Educ'Eau.**

Le but est d'aller à la rencontre des élèves du cycle 3 et du cycle 4 qui habitent sur les communes du versant Vézère-Corrèze afin de les sensibiliser aux divers milieux aquatiques. L'accent est mis sur les différents usages de l'eau et sur l'impact des activités humaines sur la qualité de l'eau et de la vie aquatique.

Le projet se décline en 6 séances étendues le long de l'année scolaire 2023-2024.

### Les objectifs

- ➔ Comprendre que l'Homme a un impact sur le milieu aquatique
- ➔ Acquérir de nouvelles connaissances en termes de géographie et de sciences aquatiques
- ➔ Mettre en valeur les rivières de la Vézère et de la Corrèze
- ➔ Sensibiliser sur les notions d'écologie et de développement durable



# Randonnées

La Communauté de Communes gère sous sa compétence 28 sentiers de randonnée. En 2023, deux d'entre-eux ont subi des modifications. Une décision approuvée lors de la Commission Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée qui s'est tenue le 28 juin 2023 au Conseil Départemental.

## « Autour des châteaux » à Curemonte



Trop de passage sur route



Une section bitumée de 800 mètres linéaires a été remplacée par un chemin rural

## « Balade autour du vignoble » à Branceilles



Trop de passage sur route



40% des mètres linéaires sur route ont été remplacés par des chemins

# Travaux d'entretien

Des travaux d'entretien des chemins de randonnées ont été réalisés entre le 30 mai et le 23 juin 2023.

Des travaux d'entretien de balisages ont été effectués en régie par un des agents techniques.

4 entreprises ont été retenues pour les travaux, à savoir :

- **I.D.E.E** basée à Argentat
- **FO.R.E.T** basée à Tulle
- **ARCADOUR** basée à Rosiers-d'Egletons
- **Bureau des Accompagnateurs de la Montagne Limousine** basée à Darnets

## Montant des travaux

**29 221,76 € TTC financés à hauteur de 7 500 € par le Conseil Départemental**

# Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)

Le SPANC assure la compétence « assainissement non-collectif » répondant à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006. C'est un service public chargé de contrôler les différentes installations d'assainissement non raccordés à un réseau collectif.

## Les chiffres de 2023



**699**  
installations contrôlées



**108** ventes  
**591** contrôles périodiques



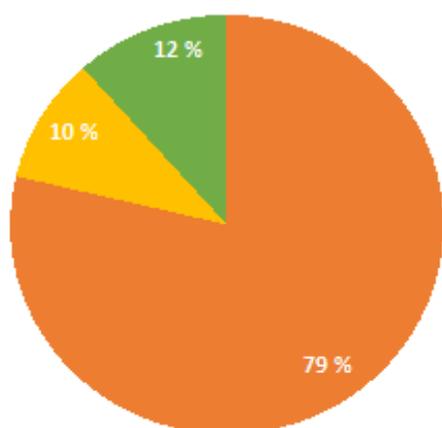
**127**  
contrôles de conception



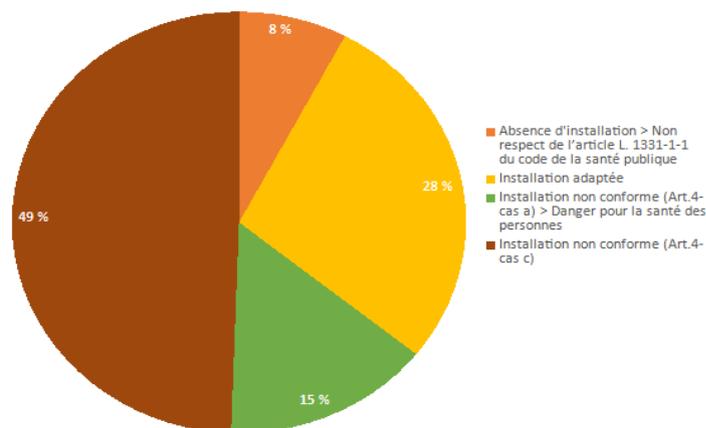
**90**  
contrôles de bonne exécution des travaux

### Bilan SPANC 2023

■ Programmés ■ Absent ■ VENTES



### Etat du parc 2023



### Nouveauté de 2023

#### Achat d'une caméra d'inspection

La caméra d'inspection sert à observer les différents systèmes d'assainissement afin de repérer les éventuels dysfonctionnements. L'achat de ce matériel permet aux 2 agents d'avoir une expertise plus précise lors de leurs diagnostics.



# AMENAGEMENTS URBAINS

## Voirie

### Travaux investissement en 2023



21 communes  
6,8 km de travaux



297 636,88 € HT

### Point à temps = travaux de fonctionnement en 2023



6 voies



38 671,59€ HT



### Travaux investissement

Albignac = 18 862,90 €
Ailliac = 35 304,98 €
Beaulieu = 11 957,44 €
Beynat = 13 592,20 €
Branceilles = 7 948,25 €
Collonges = 41 219,63 €
Curemonte = 16 955,12 €
Lagleygeolle = 8 254,11 €
Lanteuil = 20 352,03 €
Ligneyrac = 12 662,43 €
Le Pescher = 12 070,22 €
Marcillac = 11 566,78 €
Noailhac = 8 524,35 €
Nonards = 4 233,51 €
Puy d'Arnac = 6 786,18 €
Sérilhac = 5 094,65 €
Sioniac = 6 905,18 €
Tudeils = 14 953,51 €
Végennes = 22 827,13 €

### Point à temps

Chenaillet = 3 858,05 €
Curemonte = 4 931,77 €
Lagleygeolle = 22 016,65 €
Noailhac = 5 171,76 €

# Centres d'incendie et de secours (CIS)

La Communauté de Communes dispose de la compétence en matière de gestion de ses 3 CIS situés à Beynat, Beaulieu-sur-Dordogne et Meyssac.



CIS de Meyssac



CIS de Beynat

En 2022, la construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours sur la commune de Beaulieu-sur-Dordogne a été engagée en partenariat avec le SDIS 19 et le Conseil Départemental. La pose de la première pierre a eu lieu en présence du préfet Etienne Desplanques en septembre 2022. Lors de l'année 2023, les travaux se sont poursuivis et le CIS a ainsi pu être inauguré le 22 avril 2023.

Les sapeurs-pompiers bellocois disposent maintenant de locaux fonctionnels et aux normes afin d'assurer leurs missions dans de meilleures conditions.

Cette opération a également pour but de promouvoir la profession et l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires ou des jeunes sapeurs-pompiers.



## Plan de financement final du CIS de Beaulieu-sur-Dordogne

Dépenses TTC		Recettes	
Frais de publication	1 787.20 €	Etat DETR 2019	200 000.00 €
Maitrise d'Œuvre	123 022.43 €	Etat DSIL 2021	75 000.00 €
Travaux	1 130 967.35 €	SDIS de la Corrèze	320 951.49 €
Missions SPS / CT	8 379.60 €	Etat - FCTVA	211 971.02 €
Raccordement divers réseaux	15 972.56 €	Com Com Midi Corrèzien	436 471.23 €
Mobilier	12 061.90 €	Com Com Xaintrie Val Dordogne	47 797.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 292 191.04 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 292 191.04 €</b>

# Service Urbanisme

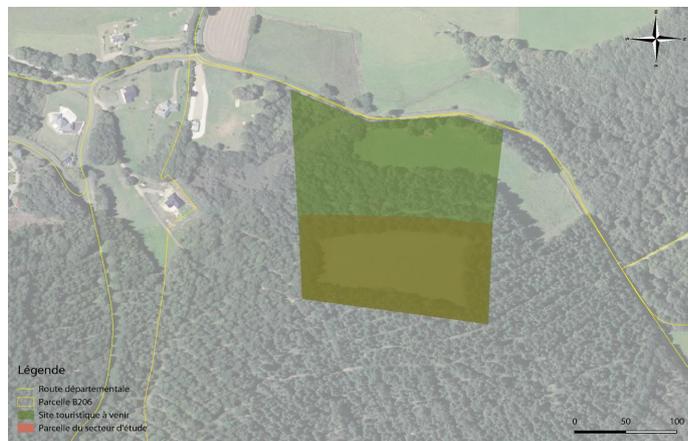
Le service urbanisme est en charge de la gestion de l'urbanisme réglementaire et opérationnel. À ce titre, il participe au suivi et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification des grands projets d'aménagement. Il est en appui des 2 services instructeurs du territoire intercommunal (la Direction Départementale des Territoires et la cellule urbanisme du département) pour la formalisation de projets.

Enfin, le service est à disposition du Syndicat d'Études du Bassin de Brive (SEBB) à hauteur de 20%. Ce dernier étant le maître d'ouvrage du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud Corrèze.

## Les actions de 2023

### Modification de droit commun du PLUi du Canton de Beynat pour la commune de Palazinges : délibération n°2023-72 :

Modification du règlement graphique au lit-dit « La Jarouste » afin de permettre l'extension du site touristique « SPALAZEN NATURE ».



### Poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Midi Corrézien prescrit en décembre 2017 :

**Février** : Ateliers sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) avec les communes concernées : Altillac, Beaulieu-sur-Dordogne, Beynat, Branceilles, Chauffour-sur-Vell, Chenailler-Mascheix, La Chapelle-aux-Saints, Lanteuil, Liourdres, Meyssac, Nonards, Saillac et Saint-Bazile-de-Meyssac.

• 130 élus municipaux rencontrés dans le cadre de réunions organisées afin d'échanger sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le PLUi de manière générale

**Mars** : Réunion avec les gestionnaires des réseaux sur les projets de zonage des 34 communes de la CC Midi Corrèzien

- BELLOVIC : eau potable et assainissement collectif
- FDEE 19 : électrification rurale
- Conseil départemental : voirie départementale
- Communauté de communes : assainissement non collectif

**Avril** : Débat du PADD et du PLUi le 27 avril 2023

**Juillet** : Organisation de 4 réunions publiques



Réunion à Lanteuil le 06 février 2023



Plus de 300 personnes ont ainsi été sensibilisées sur le sujet de l'urbanisme et plus particulièrement du PLUi



Extrait de la présentation du PADD

## Service Habitat

Le service habitat a la responsabilité quant à lui de conduire des politiques du logement social d'intérêt communautaire et des actions par des opérations en faveur du logement des personnes défavorisées.

### Les actions de 2023

- Plateforme du service public de la rénovation énergétique : Espace France Rénov'**  
La Communauté de communes Midi Corrèzien et 5 autres intercommunalités du département de la Corrèze se sont unies pour proposer à leurs habitants, le service public France Rénov' : une plateforme gratuite d'accompagnement et de conseils aux ménages pour la Rénovation énergétique de vos logements.



**215** actes effectués sur le territoire Midi Corrèzien (conseil, conseil personnalisé et visite technique)



**112** dossiers traités Répartis sur 28 communes sur 34 de l'intercommunalité



**3** conseillers énergies basés à Tulle et Ussel

- Lancement d'étude pré-opérationnelle pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Le marché a été notifié le 18 avril 2023 et le travail a débuté avec le bureau d'études Villes Vivantes par la suite.

L'objectif de cette étude est de dédier, au sein de la Communauté de communes, une enveloppe financière pour aider les ménages du territoire.

# "Petites Villes de Demain"

Petites villes de demain (PVD) vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.

Lancé en 2020, la communauté de communes est, avec les communes de Beynat, Beaulieu sur Dordogne et Meyssac, lauréate du dispositif pour le premier volet de PVD (2021-2024).

Pour assurer l'animation de ce dispositif, un agent a été recruté. Ce dernier assure le pilotage du dispositif et travaille à l'émergence de projets sur les différentes communes concernées.

## Les actions de 2023

- ☐ **Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)** : Définition des périmètres et des actions à mener sur les communes de Beynat, Aubazine, Beaulieu sur Dordogne, Altillac et Meyssac.
- ☐ **Enquête** menée auprès de la population en partenariat avec l'étude OPAH en novembre 2023. Cette enquête a permis de questionner les habitants sur leurs attentes en matière de services, aménagements, etc...
- ☐ **Lancement d'une étude** sur la commune de Meyssac pour la création d'un Tiers lieux. Avec l'appui de PVD, un bureau d'étude a été missionné pour accompagner cette démarche.
- ☐ **Réalisation d'une étude de préfiguration** sur l'ilot urbain de Beaulieu sur Dordogne. Une étude de préfiguration a été réalisée avec l'appui d'un bureau d'étude pour imaginer le devenir d'une friche présente sur la commune de Beaulieu Sur Dordogne.
- ☐ **Etude mobilité** entre l'étang de miel et le bourg de Beynat pour faciliter la mobilité douce.
- ☐ **Engagement de l'étude SHOP'IN** pour analyser le commerce de centre bourg.
- ☐ **Engagement d'un partenariat avec l'EPF**. L'établissement public foncier de nouvelle aquitaine n'est pas actuellement un acteur avec qui la communauté de communes conventionne. Des démarches en ce sens sont établies pour permettre à terme à l'EPCI d'utiliser les services de l'EPF.

# TOURISME

## Piscines

La Communauté de Communes Midi Corrézien dispose de la compétence de la gestion des piscines du territoire. Elles sont au nombre de 2 et situées sur les communes de Collonges la Rouge et d'Altiliac.

La piscine La Riviera Limousine d'Altiliac est gérée par la société M Vacances par un contrat d'affermage signée en 2010 pour une durée de 17 ans, soit jusqu'à 2027.

La piscine de La Valane à Collonges-la-Rouge est gérée par la Communauté de Communes. En revanche, le camping situé à côté de celle-ci est régi par Aquadis Loisirs depuis la signature du contrat de concession de service public en 2019.

## Les entrées de la piscine La Valane en 2023

Types d'entrées	Nombres d'entrées
Adultes	4345
Enfants	2266
Cartes gîtes	189
Camping	9492
ALSH/ Colonies/IME	296
Personnels CC Midi Corrézien	35
Divers	71

➔ = 16 694 entrées



## Montant des recettes des entrées en 2023

🪙 Tout types d'entrées cumulées = 28 593 €  
🪙 Entrées scolaires hors C.C = 2715 € } = 31 308,31 €

# Pôle Neandertal

Au cours de l'année 2022, le projet du Pôle Neandertal situé à La Chapelle-aux-Saints a été présenté et approuvé par les membres du Conseil Communautaire du 24 mai 2022. Lors du mois de novembre, la signature de la convention interrégionale du Massif Central a également permis de dévoiler plus largement le projet, notamment grâce à la communication faite par la collectivité et les différents organes de presse pour le grand public.

La création de ce «musée» a été décidée avec l'objectif de faire connaître l'Homme de Néandertal au public. Le site sera implanté au même endroit que la découverte du squelette faite en 1908. Le plan de financement a été approuvé et le Conseil Départemental s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Le pôle muséal sera composé d'un bâtiment principal divisé en plusieurs espaces où un important travail de scénographie prendra place afin de rendre l'expérience la plus immersive et interactive. À cela, se rajoute la construction d'une passerelle reliant ce bâtiment à la grotte de La Bouffia Bonneval, site archéologique d'origine.

## Moments clés de l'année 2023

- ★ Le Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 a également décidé que la gestion du futur Pôle Neandertal se ferait par délégation de service public à compter de la fin des travaux.
- ★ Le 15 septembre 2023, la première pierre du musée a été posée inaugurant ainsi le début des travaux qui se sont poursuivis au cours de l'année.
- ★ Fin 2023, le délégataire a été choisi et les travaux de gros œuvres ont débuté (cf photo ci-dessous)



## Plan de financement prévisionnel du Pôle Neandertal

Dépenses TTC		Recettes	
Frais de publication	2 400.00 €	Etat - Avenir Montagne Investissement	1 493 006.00 €
		Etat DSIL 2022	400 000.00 €
Maitrise d'Œuvre	601 825.20 €	Etat DETR 2022	175 000.00 €
		Etat - FCTVA	1 061 825.09 €
		Fonds Européen - Leader	100 000.00 €
Travaux	4 829 016.06 €	Région - DRAC	50 000.00 €
		Région Nouvelle Aquitaine - Crédits Patrimoine	600 000.00 €
Scénographie	1 039 723.20 €	Région Nouvelle Aquitaine - Crédits Tourisme	286 000.00 €
		Département de la Corrèze	800 000.00 €
AMO / Missions SPS / CT	46 800.00 €	Mécénat Crédit Agricole	115 000.00 €
		Com Com Midi Corrèzien	1 431 256.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 519 764.46 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 519 764.46 €</b>



**Rue Emile Monbrial  
19120 Beaulieu-sur-Dordogne**



**05 55 84 31 00**



**[contact@midicorrezien.com](mailto:contact@midicorrezien.com)**



Rédaction : Service Communication Communauté de Communes Midi Corézien

Crédit photos : Communauté de Communes Midi Corrèzien

Réalisation graphique et mise en page : Service Communication Communauté de Communes Midi Corrèzien